



Mairie de LESCHAUX
74320 LESCHAUX

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD/Pôle accueil courrier

23 MARS 2026

ARRIVEE

ARRETE MUNICIPAL N° A232026

**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à
Madame Aurélie CHOSSON, 2ème Adjoint**

Le Maire de la Commune de Leschaux,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux Adjoints et à des membres du Conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 portant élection des Adjoints au maire.

Considérant que Mme Aurélie CHOSSON a été élue 2^{ème} Adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 2^{ème} Adjoint,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Il est donné délégation de fonction à Mme Aurélie CHOSSON, 2^{ème} Adjoint, pour exercer les attributions suivantes :

- Gestion des affaires scolaires dont la Commune a la compétence
- Gestion de la relation avec la Direction de l'école, l'Inspection Académique, les représentants des parents d'élèves, les représentants des Communes membres du Regroupement Pédagogique Intercommunal
- Supervision de l'activité de la cantinière et de l'agent en charge du ménage
- Elaboration et diffusion des menus de la cantine
- Passation des commandes pour l'approvisionnement de la cantine
- Gestion de la relation avec les prestataires en charge des contrôles qualité de la cantine
- Recherche de nouveaux fournisseurs pour obtenir le meilleur rapport qualité/prix
- Gestion des activités périscolaires et, en liaison avec les communes environnantes, recherche de structures d'accueil des élèves le mercredi ou durant les vacances scolaires.
- Gestion de la petite enfance et, en liaison avec les communes environnantes, recherche de structures d'accueil pour les tout-petits
- Création, gestion et animation du Conseil communal des Jeunes
- Gestion de la salle des fêtes, en liaison avec la cantinière et l'agent en charge du ménage

ARTICLE 2 :

Il est également donné délégation à Mme Aurélie CHOSSON a l'effet de signer :



Mairie de LESCHAUX 74320 LESCHAUX

- Les bons de commande relatifs à l'approvisionnement en nourriture et en fournitures d'entretien de la cantine ainsi que, dans le respect du Budget, l'achat d'équipements dans ce domaine inférieurs à 500 € TTC
- Les bons de livraison
- Les états des lieux liés à la location de la salle des fêtes

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera transmis :

- A Mme Aurélie CHOSSON,
- À la Préfecture de la Haute-Savoie,
- Au Centre de Gestion 74,

Qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Fait à Leschaux, le 22 mars 2026

Le Maire,

Monsieur Bernard DAGAND



NB : Tous les adjoints sont de droit :

- officier d'Etat Civil (art L. 2122-32 du CGCT)
- officier de Police Judiciaire (art L. 2122-31 du CGCT)

Ces fonctions ne relèvent donc pas d'un arrêté de délégation du maire.

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD/Pôle accueil courrier

23 MARS 2026

ARRIVEE